

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2023

Point 4.10.14 de l'ordre du jour

Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission à l'entrée du 2nd cycle pour 2024/2025

Délibération

n° 222-2023

Point 4.10.14

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, L'université peut adopter les capacités d'accueil en première année de Master. Dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme nationale de gestion des candidatures MonMaster deux capacités d'accueil sont adoptées pour chaque formation : la Capacité d'accueil totale de la formation et la capacité d'accueil qui sera proposée dans la plateforme MonMaster

Le 21 novembre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 22 voix pour et 1 abstention les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission des composantes suivantes :

- Faculté des sciences du sport, sans les capacités d'accueil du parcours Entraînement, sport et santé
- Faculté des arts
- Faculté de chimie
- CEIPI
- CUEJ
- Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- EM Strasbourg
- ESBS
- Faculté de géographie et d'aménagement
- Sciences Po Strasbourg
- Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- Faculté de chirurgie dentaire
- IPAG
- Faculté de pharmacie
- Faculté de psychologie
- Faculté de sciences économiques et gestion
- Faculté des sciences sociales
- Faculté de théologie protestante
- TPS
- EOST
- Faculté des langues

- Faculté de physique et ingénierie
- Faculté de philosophie
- Faculté des sciences de la vie
- Faculté de théologie catholique
- Faculté des sciences historiques

Les capacités d'accueil du parcours Entraînement, sport et santé de la Faculté des sciences du sport, les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission de l'INSPE, de la Faculté des lettres et de l'UFR Mathématique et informatique ont été approuvées lors de la séance de la CFVU du 12 décembre 2023.

Le quorum constaté pour la séance du 12 décembre est de 21 personnes présentes et représentées avec les résultats suivants :

- Faculté des sciences du sport, parcours Entraînement sport et santé
Approuvés par 13 voix pour, 7 contre, 1 abstention
- INSPE - sauf capacités du parcours Encadrement de missions éducatives et sociales (EMES)
Approuvés par 21 voix pour
- INSPE - Capacités d'accueil du parcours Encadrement de missions éducatives et sociales (EMES)
Approuvés par 11 voix pour, 7 contre, 3 abstentions
- Faculté des lettres sauf capacités du parcours Sciences du langage et sciences des données
Approuvés par 21 voix pour
- Faculté des lettres - Capacités d'accueil des parcours Sciences du Langage et sciences des données
Approuvés par 14 voix pour, 7 contre
- UFR mathématique et informatique sauf capacités du parcours Actuariat
Approuvés par 21 voix pour
- UFR mathématique et informatique - Capacités d'accueil du parcours Actuariat
Approuvés par 12 voix pour, 6 contre, 3 abstentions

Rapporteur :

Alexandra KNAEBEL, vice-présidente Formation et parcours de réussite

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission à l'entrée du 2nd cycle pour 2024/2025.

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT